



ENVIRONNEMENT, PRÉVENTION, SOLIDARITÉ ET SANTÉ

La Ville de Mâcon reste mobilisée contre la prolifération des moustiques

Durant l'hiver, les services de la Ville de Mâcon sont restés mobilisés afin d'étendre les actions menées en 2023 et de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de lutte contre la prolifération des moustiques. Ces derniers seront déployés dès le printemps en vue de la saison estivale, période durant laquelle les moustiques sont les plus nombreux et actifs.

Publié le 14 mars 2024

Ce plan de lutte contre la prolifération des moustiques est un véritable enjeu de salubrité publique dont la Ville se saisit chaque année et sur lequel elle informe et accompagne les habitants par différents moyens. Ainsi, en 2023, la Ville de Mâcon a renforcé son dispositif de lutte contre la prolifération des moustiques et a mené une campagne de sensibilisation auprès des Mâconnais afin que chacun adopte les bons gestes.

Cependant malgré le froid et les conditions météo défavorables de l'hiver, les oeufs de certaines espèces de moustiques parviennent à mettre en pause leur développement afin d'attendre le printemps pour reprendre leur cycle et éclore. C'est le cas notamment du moustique tigre, alors que le moustique dit « commun » résiste difficilement au froid. Il est donc important de conserver les bons réflexes tout au long de l'année afin d'éliminer les environnements propices à leur prolifération.

Des dispositifs respectueux des espaces naturels

Ainsi, dans la continuité des actions menées au printemps dernier et en prévision de l'été à venir, la Collectivité a poursuivi son action cet hiver et a accru ses moyens matériels. Elle a fait le choix cette année de s'orienter vers des dispositifs solaires, plus écologiques et plus mobiles. Ceux-ci seront répartis à proximité des lieux signalés par les habitants où le nombre de moustiques est parti

culièrement important. Ces nouveaux pièges permettront de s'adapter non seulement à l'évolution du comportement des insectes mais aussi à leurs éventuels changements de lieux de vie, en les déplaçant si nécessaire, au fur et à mesure de l'année.

De plus, toujours dans sa logique de respect de la biodiversité, la Ville intensifie sa lutte en développant aussi l'accueil d'espèces animales, meilleurs alliés contre les moustiques. En effet, les mésanges peuvent consommer l'équivalent de leur poids en insectes chaque jour et les chauves-souris se nourrissent en moyenne de 3000 moustiques par nuit. Par conséquent, cinquante nichoirs à chauve-souris et cinquante nichoirs à mésange ont été construits par des agents du service Menuiserie et sont en cours d'installation dans différents sites de la commune.

Enfin, il est à préciser que l'ensemble de ces actions et dispositifs a été élaboré en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Les services de la Ville de Mâcon ont pu bénéficier de leurs conseils dans le but de déployer des actions efficaces, ne nuisant ni aux espèces animales ni à la biodiversité.

Un plan d'actions déployé au printemps

La Ville de Mâcon organisera de nouvelles réunions publiques dans le courant du printemps afin de rappeler les bons gestes et de répondre aux interrogations des habitants.

En complément, une nouvelle campagne de communication sur différents supports sera également menée (affichage, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, etc.).

La Ville de Mâcon rappelle les bons gestes

Afin d'empêcher que le moustique ne s'implante et prolifère, il est primordial d'éliminer les lieux de ponte. Pour cela, quelques gestes simples suffisent et peuvent être adoptés par tous :

- > Vider chaque semaine tous les réceptacles d'eaux stagnantes, propres ou sales ;
- > Couvrir de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire toutes réserves d'eau, petites ou grandes ;
- > Jeter tous les objets abandonnés dans son jardin ou sur sa terrasse, lieux propices à la ponte ;
- > Curer régulièrement ses gouttières pour faciliter le bon écoulement des eaux ;
- > Ranger autant que possible ses objets à l'abri de la pluie ;
- > Entretenir régulièrement son jardin pour réduire les sources d'humidité, gîtes de repos des moustiques ;
- > Installer des nichoirs à oiseaux et/ou à chauves-souris, prédateurs du moustique.

Ces dispositifs ainsi que les gestes à adopter pour les moustiques dits « communs » s'appliquent également pour le moustique tigre. Ce dernier sévit en journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil, et naît dans les récipients ou objets contenant de l'eau autour des habitations.

Enfin, la Ville de Mâcon invite les habitants à porter une vigilance particulière et accrue dans les jardins partagés et les cimetières, où les réceptacles d'eaux stagnantes sont les plus nombreux. Du sable sera donc de nouveau mis à libre disposition dans ces lieux. Celui-ci permet de conserver l'h

umidité pour les plantes dans les coupelles et empêche les moustiques de pondre.

Le numéro vert reste accessible à tous, gratuitement, pour signaler une présence importante de moustiques : 0 800 337 273 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.



Toutes les actions menées par la Ville ainsi que la check-list des bons gestes sont à retrouver sur la page dédiée en lien :

► <https://www.macon.fr/macon-et-vous/salubrite-et-tranquillite/lutte-contre-les-moustiques> (<https://www.macon.fr/macon-et-vous/salubrite-et-tranquillite/lutte-contre-les-moustiques>)



HÔTEL DE VILLE DE MÂÇON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE